

Déclaration d'adhésion pour les détenteurs d'animaux

Contact/adresse de facturation

Formule d'appel.....

Prénom Nom

Rue / N°.....

NPA/Localité Canton

Téléphone Portable

N° BDTA de l'exploitation..... Courriel

Vétérinaire d'exploitation

Nom du cabinet.....

Nom et prénom

NPA/Localité.....

Courriel:

Convention sur les médicaments vétérinaires (convention Médvét)

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément au règlement, l'adhésion n'est possible qu'avec une convention Médvét valable.

Extrait du «Règlement du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR)» :

2. Reconnaissance des unités d'élevage

2.5 Chaque exploitation affiliée au SSPR désigne un vétérinaire d'exploitation et conclut avec lui une convention sur les médicaments vétérinaires (convention Médvét).

Inscription au programme de base pour les espèces

- Cervidés** Espèce(s)
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)
- Petits camélidés** Espèce(s).....
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)
- Ovins** **Moutons** Race(s)
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)
Moutons laitiers Race(s)
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)
- Caprins** Race(s)
Nombre d'animaux (de plus de 6 mois)

Inscription aux programmes sanitaires

Notre site web bgk-sspr.ch fournit de plus amples informations sur les programmes sanitaires.

- Programme de lutte contre le piétin des moutons
- Programme d'assainissement de la pseudotuberculose des chèvres
- Programme d'assainissement de la Maedi-Visna des moutons
- Programme de surveillance parasitaire

Commande de bons pour le programme de surveillance parasitaire

Ovins

- 5 Bons CHF 150
 10 Bons CHF 260
 15 Bons CHF 390

Caprins

- 5 Bons CHF 150
 10 Bons CHF 260
 15 Bons CHF 390

Combinaison : ovins et caprins

- 5 Bons CHF 150
 10 Bons CHF 260
 15 Bons CHF 390

Cervidés

- 5 Bons CHF 150
 10 Bons CHF 260
 15 Bons CHF 390

Petits camélidés

- 5 Bons CHF 150
 10 Bons CHF 260
 15 Bons CHF 390

Les statuts, le règlement, les tarifs et les directives techniques des programmes sanitaires peuvent être téléchargés sur le site bgk-sspr.ch ou demandés au SSPR.

La gérance se réserve le droit, pour répondre à des demandes d'intérêt général (en particulier lors de concours, marchés, estivage, contrôles) concernant les membres du SSPR, de fournir des renseignements sanitaires relevés dans le cadre des programmes sanitaires. La gérance ne communique à des tiers aucune donnée qui n'ait pas été relevée dans le cadre des programmes correspondants.

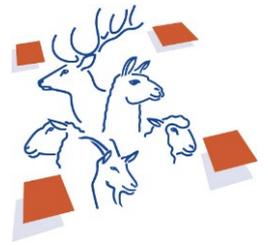
Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des statuts, du règlement ainsi que des tarifs et demande à être admis/e au SSPR. Il/elle s'engage par ailleurs à acquérir au moins une part sociale à CHF 20.00. Des parts sociales supplémentaires peuvent être acquises de manière facultative et sans obligation.

Veillez svpl. indiquer le nombre de parts sociales souhaitées:

Lieu et date:

Signature:

L'affiliation prend effet au moment de la réception de la déclaration d'adhésion auprès du SSPR. Dès réception, nous vous enverrons la facture et les documents, y compris les statuts, le règlement et les tarifs relatifs à votre adhésion.



Tarifs du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants BGK/SSPR

Valables à partir du 1^{er} janvier 2024

Se basant sur l'art. 31, ch. 5, des statuts en vigueur, les cotisations des membres et les coûts des prestations fournies par le SSPR sont redonnés ci-après.

Table des matières	Page
A. Cotisations des membres	1
B. Participation aux programmes sanitaires	4
C. Suivi de troupeau	6
D. Cours du SSPR	6
E. Conférences organisées pour des tiers	7
F. Boutique en ligne du SSPR	7
G. Divers	8

A. Cotisations des membres

Détentrices et détenteurs de petits ruminants

La cotisation de membre par an se compose des éléments suivants:

Cotisation de membre		Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants »	Part sociale
La cotisation de membre se compose du nombre d'animaux plus du prix de l'abonnement au « Forum Petits Ruminants ».		La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 32.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre.	Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00
Nombre d'animaux	Cotisation de membre		
1 à 30	CHF 87.00		
31 à 100	CHF 122.00		
plus de 100	CHF 152.00		

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes:

- conseil dans toutes les questions de santé, d'affouragement et de garde des petits ruminants;
- soutien en présence de problèmes enzootiques:
 - sur entente, soutien financier lors de diagnostic de laboratoire et d'examen pathologiques,
 - visites d'exploitations, en collaboration avec le/la vétérinaire de troupeau, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport;
- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- tarif préférentiel pour la participation aux programmes sanitaires facultatifs;
- abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion. Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH, AE RDR), elle n'est pas facturée par le SSPR;
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Vétérinaires

La cotisation de membre se compose des éléments suivants:

Cotisation de membre	Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants »	Part sociale
CHF 87.00	La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 32.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre.	Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00.

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes:

- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion. Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH, AE RDR), elle n'est pas facturée par le SSPR;
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Adhésion à titre de donateur pour les associations et les syndicats de détenteurs de petits ruminants ayant pour but la promotion de la santé animale

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les associations et coopératives de vétérinaires

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les organisations et les entreprises privées qui soutiennent les objectifs du SSPR

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les particuliers

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 40.- par an.

B. Participation aux programmes sanitaires

PROGRAMME DE SURVEILLANCE PARASITAIRE

Un bon (= formulaire d'examen) donne droit à un examen parasitologique des fèces et est valable 10 ans à compter de la date d'émission. Les tarifs suivants sont valables pour tous les petits ruminants:

Nombre de bons	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Set de 5 bons	CHF 150.00	CHF 260.00
Set de 10 bons	CHF 260.00	CHF 520.00
Set de 15 bons	CHF 390.00	CHF 780.00

Pour les membres du SSPR: en accord avec la gérance, des examens individuels peuvent être commandés au prix de CHF 30.00.

Examens supplémentaires

Les examens supplémentaires suivants **ne sont pris en charge par le SSPR qu'après accord**, sinon un autre bon est facturé par examen supplémentaire:

- Ovins et caprins: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Petits camélidés: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Cervidés: Examen servant à déceler les grandes douves du foie

Bons non utilisés à la sortie du SSPR:

Les bons non utilisés ne sont transférables en cas de départ que si l'affiliation est transmise à un successeur en cas de remise de l'exploitation. Le délai entre la démission et le transfert ou l'adhésion du successeur est de 30 jours maximum.

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PIÉTIN DES MOUTONS ET DES BREBIS LAITIÈRES

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le SSPR assume 50 % des frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe, une partie des taxes de visite pour le vétérinaire, les frais de déplacement pour les visites effectuées par le conseiller du piétin, de même que l'ensemble des coûts des contrôles ordonnés par le SSPR.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de 50 % aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: indemnisation du conseiller du piétin ou du vétérinaire pour leur activité dans l'exploitation, envoi des écouvillons au laboratoire, substance pour les pédiluves.

Les frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe consécutifs à une réinfection sont facturés en intégralité au détenteur des animaux.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA MAEDI-VISNA DES BREBIS LAITIÈRES ET DES MOUTONS

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de CHF 4.50 / échantillon sanguin aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence des anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume la part restante des frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA PSEUDOTUBERCULOSE DES CHÈVRES

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de CHF 6.00 / échantillon sanguin aux frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume la part restante des frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

C. Suivi de troupeau

Prestation	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Visite d'exploitation dans le cadre du programme de base, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport	Gratuit	-
Visite d'exploitation en dehors du programme de base: préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport	CHF 75.00 / heure	CHF 150.00 / heure
Frais de déplacement	CHF 0.70 / km	CHF 0.70 / km
Conseil par téléphone et par courriel: <ul style="list-style-type: none"> - suivi de troupeau - programmes sanitaires - diagnostic 	Gratuit	Les 10 premières min. sont gratuites Ensuite: CHF 160.00 / heure
Activité de conseil pour les vétérinaires d'exploitation	Gratuit	Gratuit
Diagnostic de laboratoire, dissection	Prise en charge partielle ou totale par le SSPR	L'intégralité des coûts vont à la charge de l'exploitation
Élaboration d'un plan d'affouragement	CHF 120.00	CHF 240.00

D. Cours du SSPR

Cours du SSPR	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Cours d'une journée	CHF 150.00	CHF 220.00
Cours d'une demi-journée	CHF 70.00	CHF 120.00
Cours d'une journée, étudiants	CHF 65.00	CHF 95.00
Cours d'une demi-journée, étudiants	CHF 35.00	CHF 60.00
Attestation de compétences Plus, moutons et chèvres	CHF 210.00	CHF 290.00
Attestation de compétences Plus, petits camélidés	CHF 170.00	CHF 240.00
Recueil d'exposés, sans participation	CHF 45.00	CHF 65.00

Les collaborateurs de la Confédération et des services vétérinaires cantonaux participent gratuitement aux cours du SSPR.

E. Conférences organisées pour des tiers

1 journée de direction et de réalisation de cours: frais de déplacement en sus (CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif)	CHF 1'000.00 *
1/2 journée de direction et de réalisation de cours: frais de déplacement en sus (CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif)	CHF 500.00 *
Exposé, avec préparation: - jusqu'à 1 heure - chaque heure supplémentaire Frais de déplacement en sus (frais de déplacement: CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif), hébergement et restauration	CHF 180.00 CHF 180.00
Exposés dans les écoles d'agriculture, 1 leçon de 45 minutes: frais de déplacement (CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif) et remise de la documentation en sus	CHF 120.00

* 20 % de rabais pour les services vétérinaires cantonaux et les organisations d'élevage

F. Boutique en ligne du SSPR

Articles	Membres du SSPR	Non-membres du SSPR
Livre du SSPR «Les maladies des moutons, des chèvres et des cervidés»	CHF 75.00	CHF 92.00
Livre «Neuweltkameliden» (uniquement en allemand)	CHF 25.00	CHF 25.00
Paquet combiné livre du SSPR et livre «Neuweltkameliden»	CHF 85.00	CHF 102.00
Fiches du SSPR	Gratuit	CHF 5.00
Fiches du SSPR: pour les organisations et les écoles d'agriculture, nous facturons CHF 2.00 la pièce à partir de 20 fiches, frais de port en sus.	-	CHF 2.00
Couteau de poche SSPR avec lame à onglons	CHF 28.00	CHF 28.00
Bonnet tricoté	CHF 18.00	CHF 18.00
CD «Atlas d'anatomie pathologique spéciale des petits ruminants» (uniquement en allemand)	CHF 35.00	CHF 35.00

Les prix s'entendent frais de port en sus

G. Divers

Contrôles d'admission dans le cadre des programmes sanitaires du SSPR: frais forfaitaires	CHF 175.00
Contrôles d'admission dans le cadre des contrôles vétérinaires officiels	Tarifs des cantons respectifs
Contrôles d'admission en-dehors des contrôles vétérinaires officiels (sur mandat de l'organisateur)	CHF 110.00 / heure / personne
Activité d'expert: Rédaction de rapports, Travailler dans des groupes de travail ou des commissions	CHF 140.00 / heure *
Rédaction d'articles, réponse à des questions écrites pour des articles de tiers	CHF 140.00 / heure
Travaux de secrétariat	CHF 75.00 / heure

* 20 % de rabais pour les organisations d'élevage

Gestion des révisions

- Les cotisations des membres sous la lettre A sont décidées par l'assemblée des délégués sur proposition du comité.
- Les tarifs pour la participation aux programmes sanitaires sous la lettre B sont décidés par le comité sur proposition de la gérance.
- Les tarifs des prestations mentionnées sous les lettres C à G sont décidés par la gérance.

Niederönz, le 5 décembre 2023

La présidente du SSPR:

Le gérant du SSPR:

Diana Camenzind, Amsoldingen

Raymond Miserez, Kirchlindach